

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1999-2000

23 NOVEMBRE 1999

PROJET DE DECRET

CONTENANT LE PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL
DES DEPENSES DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE
POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1999(1)
— PARTIM POUR CE QUI CONCERNE SES COMPETENCES

AVIS

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
A LA COMMISSION DES FINANCES, DU BUDGET, DES AFFAIRES GENERALES,
DE L'ORGANISATION DE L'ASSEMBLEE, DU REGLEMENT
ET DE LA COMPTABILITE
PAR M. **MASSY**

(1) Voir Doc. 29 (1999-2000) n°s 1 et 2.

Votre commission de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a examiné le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 1999 — partim pour ce qui concerne ses compétences (doc. 31 (1999-2000) n° 1), au cours de ses réunions des 23 novembre et 6 décembre 1999 (1).

I. Exposé introductif de Mme F. Dupuis, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique

Mme la ministre Dupuis avoue qu'elle avait eu l'intention de centrer un exposé très bref sur le budget 2000 parce que dans l'ajustement 1999, il y a un certain nombre de mesures qui ont été prises mais qui ne sont évidemment pas de nature nouvelle ni révolutionnaire et qui sont d'ailleurs prolongées dans le budget 2000.

Mme la ministre Dupuis n'a donc pas l'intention d'informer les commissaires outre mesure mais est prête à répondre à toutes les questions portant sur l'ajustement.

II. Discussion

Le représentant de la Cour des Comptes n'a pas de remarques particulières à formuler.

M. W. Ancion rappelle que dans un ajustement il y a des allocations de fonctionnement qui sont récupérées sur les établissements universitaires en fonction de l'indexation qui est située en-dessous de la prévision. Plus ou moins

80 millions sont récupérés de cette manière. Sous les Gouvernements précédents, l'habitude était prise de recycler ces économies en les affectant à la recherche scientifique fondamentale dont tout le monde reconnaît l'insuffisance de sa dotation. Il semble à ce commissaire que les dotations octroyées au FNRS et au FRIA ne correspondent pas aux économies engendrées, si pour autant que le Gouvernement actuel souhaite suivre la politique du Gouvernement précédent. Il s'en inquiète, surtout que toutes les formations politiques étaient d'accord pour dire que la recherche fondamentale constituait une priorité. Or, ce changement d'orientation traduit une impossibilité de fait.

M. Ancion souhaite savoir ce que la ministre de l'Enseignement supérieur compte faire pour rétablir l'équilibre dénoncé par toutes les forces politiques et les différentes institutions.

M. Antoine voudrait insister avec d'autant plus de force sur ce que soulignait le ministre Ancion. Il y avait eu une progression de 14 % pour la recherche, ce qui tranchait avec le passé en Communauté française. Il faut également souligner qu'en Région wallonne, cet effort avoisinait les 30 %.

M. Antoine souhaiterait savoir pourquoi cette règle de la raclette, à savoir que quand les crédits n'étaient pas utilisés pour l'indexation, ils étaient reconstitués au profit de la recherche scientifique pour assurer le rattrapage, n'est plus appliquée.

M. Antoine voudrait aborder un second élément. Le projet de décret modifiant la loi du 27 juillet 1971, voté début juin 1998, prévoyait en son article 18 que pour le FNRS notamment, on arrêtaient leur coefficient au minimum à 4,70 % et au maximum à 5 %. A défaut d'arrêté, le pourcentage est fixé à 5 %.

M. Antoine voudrait savoir quel est le coefficient arrêté par la ministre. Il en va de même pour le FRIA.

La seconde question de M. Antoine concerne la réduction en matière de bourses d'études. On peut s'interroger parce que le ministre Ancion avait, avec la précédente majorité, arrêté un nouveau dispositif qui était plus généreux puisqu'il prévoyait d'une part la réindexation des plafonds et donc cela permettait de mieux suivre l'évolution du coût de la vie. D'autre part, M. Antoine observe qu'il y avait un effort significatif, notamment pour les étudiants handicapés, leur bourse avait augmenté. Enfin, il y avait une meilleure intégration de l'état de fortune qui tenait compte du critère de revenu cadastral. Tout cela a entraîné une augmentation du budget. Or, les réserves au niveau des bourses d'études sont, depuis très longtemps, consommées. Néanmoins, le mi-

(1) Ont participé aux travaux de la réunion:

MM. Poty (président), Cl. Ancion, W. Ancion, Mme Bertieaux, Mme Bouarfa, MM. Cheron, Damseaux, Desgain, Ficheroulle, Henry, Jamar, Josse, MM. Massy, Moock, Mme Persoons; M. Scharff.

Assistaient également aux travaux de la commission:

MM. van Eyll, Wahl, Mme Pary-Mille, MM. Hardy et Antoine, membres du Parlement de la Communauté française;

Mme Dupuis, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique;

M. Ylieff, ministre de la Jeunesse, de la Fonction publique et de l'Enseignement de promotion sociale;

Mme Cécile Lecrenier et M. Sottiau, représentant le cabinet de M. le ministre Hasquin;

M. Faniel, représentant le cabinet de M. le ministre Collignon;

M. Vanhollebeke, auditeur adjoint à la Cour des Comptes;

MM. Pouleur et Gilles, représentant le cabinet de Mme la ministre Dupuis;

MM. Boucher, Diseur, Chapel, représentant le cabinet de M. le ministre Ylieff;

Mme Lejeune de Schiervel, experte du groupe PRL-FDF-MCC;

M. Stampart, expert du groupe PS;

M. Jauniaux, expert du groupe PSC.

nistre annonce une diminution de 5 % à l'ajustement 1999, ce qui est paradoxal quand la ministre clame haut et fort qu'un des premiers éléments de sa politique sera les bourses d'études, qu'il faudra absolument rectifier le tir, ce que le ministre Ancion avait déjà entamé.

Très objectivement cette annonce de la ministre ne se vérifie pas puisque la majorité actuelle donne moins que la majorité précédente.

M. Antoine se doit de rappeler les prises de position de Ph. Henry, notamment en ce qui concerne le coût des loyers et des kots.

Or tout cela, selon M. Antoine, semble être oublié dans le budget.

Mme la ministre Dupuis pense qu'il faut rappeler que l'on parle de l'ajustement du budget 1999. Pour ce qui concerne les crédits recherche, Mme la ministre Dupuis doit rappeler, quelles que soient les réserves de son prédécesseur, qu'il a fallu restaurer au budget 1999, l'application correcte du décret voté, qui prévoyait effectivement les 5 % complémentaires et qui n'avaient pas été prévus au budget 1999 en ce qui concerne le FNRS. Ils ont dès lors été ajoutés. Le reste de l'ajustement dû à l'indexation a été versé dans l'ajustement général.

En ce qui concerne le FRIA, puisque les dispositions du décret ne le visent pas, c'est un effort brut qui est réalisé afin de l'aider.

Concernant les bourses d'études, les chiffres fixés à l'ajustement 1999 sont les chiffres qui ont été donnés par l'Inspection des Finances conformément au nombre de dossiers introduits. Il va de soi que pour l'année suivante, la ministre est revenue à des dispositions plus larges. Néanmoins, ces chiffres découlent de l'application intégrale de la législation au nombre de demandes rentrées.

En ce qui concerne les mesures qui ont été prises par arrêté, la ministre en a pris connaissance. Relativement à la mesure qui vise l'état de fortune, Mme la ministre Dupuis pense que si elle va dans le bon sens, elle ne met pas le curseur là où il faut.

Mme la ministre Dupuis ne veut pas improviser une réforme du système des bourses. Elle compte étudier ce problème. Quoi qu'il en soit, une telle réforme ne se fait pas dans un ajustement.

En ce qui concerne l'indexation mentionnée par M. Antoine, Mme la ministre Dupuis pense qu'il ne s'agit pas d'indexer toutes les allocations, mais un certain nombre seulement.

Mme la ministre Dupuis pense que les projets de réforme prendront un certain temps quant à leur réalisation. Trois pistes sont

étudiées. La première vise à mettre les boursiers sur le même pied que les autres étudiants, à commencer par la fameuse année Joker, à savoir celle du redoublement de la première. La deuxième piste vise à intégrer l'ensemble des revenus des personnes pour mieux viser les familles bénéficiaires. Enfin, la troisième mesure vise à adapter les montants des bourses aux exigences des années 2000, puisque de nombreux montants sont inadaptés.

Mme la ministre Dupuis tient à exprimer son inquiétude face à la diminution des demandes de bourses. On peut s'interroger sur la diminution des demandes exprimées et recensées à ce moment-là.

M. W. Ancion constate qu'une partie seulement des crédits économisés sur les allocations des universités sont octroyés à la recherche. Il souhaite, par ailleurs, attirer l'attention de Mme la ministre sur un point particulier. A l'allocation de base 33 02 81 (subventions aux centres de ressources de l'Education aux médias), on devrait retrouver une redistribution du crédit de 400 000 francs en vertu de l'arrêté n° 13 du Gouvernement de la Communauté française modifiant la ventilation de certaines allocations de base, du 11 juin 1999 signé par le ministre Van Cauwenberghe. Or cette redistribution fait défaut. Mme la ministre peut-elle confirmer qu'il s'agit d'un oubli ou d'une erreur de transcription ?

Mme la ministre Dupuis précise qu'il faut tenir compte d'une capacité d'absorption d'une administration qui fonctionne normalement vis-à-vis d'une série de dossiers qui ont été assez nombreux. Mme la ministre Dupuis s'engage à vérifier dans quelle mesure on peut donner suite à ces dispositions. Il ne s'agit pas de crédits inexistants, mais d'imputations, de libellés et de diverses choses qui seront corrigés.

III. Exposé de M. le ministre Ylieff

M. le ministre ne souhaite pas commenter plus en avant cet ajustement. Il s'en réfère au document transmis aux parlementaires.

IV. Discussion

M. Antoine souhaite interroger M. le ministre Ylieff par rapport à l'Objectif 1. A ce propos, il évoque qu'il reste des crédits disponibles à justifier pour la première période de l'Objectif 1. M. Antoine note ainsi que tous les ministres n'ont pas rentré leurs dossiers afin de promériter les montants européens disponibles jusqu'au 31 décembre 1999. Il signale à M. le ministre Ylieff qu'il a interpellé M. le ministre Collignon sur l'existence dans le premier ajustement des dépenses 1999 d'un dispositif particu-

lier sur ce point. Bien que M. le ministre Collignon lui ait répondu par la négative, M. Antoine estime qu'il est nécessaire de réaliser une démarche particulière afin d'obtenir ces crédits. Il explique que notamment en matière de promotion sociale, M. le ministre Ylieff aurait les moyens de maximaliser ce genre d'opérations de telle manière qu'il puisse obtenir le franc européen pour autant que l'ajustement budgétaire le permette. Il souligne que ce n'est pas le cas.

En outre, M. Antoine suggère que dans la phase de sortie de l'Objectif 1, il soit amorcé un autre processus qui est de poursuivre d'autant qu'à partir de 2000, certaines communes bruxelloises sont éligibles pour l'Objectif 2.

M. le ministre exprime son souhait actuel et futur de donner plus de moyens à l'enseignement de promotion sociale ainsi qu'à tout ce qui ressort de la formation. Il faut, insiste-t-il, pouvoir se tourner vers les crédits variables, mais aussi vers les opérateurs et les demandes de formations qui peuvent l'intéresser.

Par rapport à l'Objectif 1, il informe qu'en 1999, le crédit s'élevait à plus ou moins 110 millions qui seront totalement engagés. En ce qui concerne l'année 2000, il demandera au moins le même montant. Il trouve qu'il n'y a aucune raison à l'heure actuelle de douter de l'engagement de la totalité de ce montant. S'il est possible d'obtenir davantage dans le cadre des futures négociations avec la Région wallonne, M. le ministre œuvrera dans ce sens.

Quant à l'Objectif 2, il a décidé d'y être particulièrement attentif. Aussi il rassure M. Antoine de sa particulière vigilance à cet égard.

M. Antoine croit ainsi comprendre que les crédits existants seront effectivement épuisés, mais qu'il n'y aura pas de programme additionnel pour aller chercher les crédits européens pendants. Il signale qu'il y a plus d'une centaine de millions encore disponibles.

M. le ministre répète que pour ce qui concerne ses compétences, le crédit disponible

sera complètement engagé. Il propose à M. Antoine de faire part de sa préoccupation au cours de la prochaine négociation avec la Région wallonne.

M. Antoine note la progression remarquable du nombre d'apprenants en promotion sociale. Il constate que la promotion sociale devient un instrument de formation. Dans cette perspective, plutôt que de voir la Région générer son propre système qui n'aura peut-être pas la même garantie de sérieux ni l'autre avantage que constitue la promotion sociale, l'équivalence au terme du processus d'apprentissage, il se demande s'il ne serait pas utile de rapatrier les crédits par un accord de coopération au niveau de la promotion sociale, ce qui permettrait de doubler la mise. Il incite le ministre à revendiquer les crédits que la Région wallonne a projetés en la matière pour l'avenir.

M. Desgain souhaite un éclaircissement sur les montants cités par le ministre dans le cadre de l'Objectif 1. Il se demande s'il s'agit toujours d'engagement de l'Objectif 1 ou si ce sont déjà des sommes pour sortir de l'Objectif 1.

M. le ministre répond que ce sont les montants prévus pour la phase de sortie.

V. Avis de la commission

Par 8 voix et 2 abstentions, la commission de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique recommande l'adoption par la commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, de l'Organisation de l'Assemblée, du Règlement et de la Comptabilité du projet de décret contenant l'ajustement du budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 1999 — partim pour ce qui concerne ses compétences.

Le Rapporteur,
M. MASSY.

Le Président,
F. POTY.